



Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 03 avril 2025

----- 8003 -----

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à neuf heures et trente minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Maire et Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Absents excusés :

Michel CRETON donne pouvoir à Daniel MORIN
Sandrine DOUBRE donne pouvoir à Céline MOSCA
Oana LACRARU donne pouvoir à Hélène CAYUELA

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

I/ Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président procède à l'élection du secrétaire de séance.
Sylvie RIVAUD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès - verbal du 11 février 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **à l'unanimité, décident d'approuver** le procès-verbal du 11 février 2025.

III/ Approbation du compte financier unique 2024

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L.1612-12, L 2121-31 et L 2121-14 ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance, la commission administrative siège sous la présidence de Madame Hélène CAYUELA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Hélène CAYUELA présente le compte financier unique (CFU) 2024 du CCAS de Pierres :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>TOTAL</i>
Recettes 2023	24 421.91 €	0.00 €	24 421.91 €
Dépenses 2023	19 817.08 €	0.00 €	19 817.08 €
Résultat exercice 2023	4 604.83€	0.00 €	4 604.83 €
Résultat 2022 reporté	2 635.09 €	-645.54 €	1 989.55€
Résultat de clôture 2023	7 239.92 €	-645.54 €	6 594.38€

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **A L'UNANIMITÉ** (11 voix pour, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, ADOPTENT le CFU de l'exercice 2024 comme présentés ci-dessus.

V/ Approbation de l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

Considérant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement ;

Monsieur le Président demande aux membres de la commission administrative de procéder à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024, lequel se présente de la façon suivante :

- Au compte 002 – excédent de la section de fonctionnement pour un montant de **6 594.38 €**
- Au compte 001 – déficit de la section d'investissement pour un montant de **-645.54 €**

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT D'AFFECTER** au budget primitif 2025 les résultats de l'exercice 2024 comme présentés ci-dessus.

VI/ Approbation du budget primitif 2025

Monsieur le Président propose d'approuver le budget primitif 2025 du CCAS de Pierres qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 394.38 €	33 394.38 €
Investissement		

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **A L'UNANIMITÉ, ADOPTENT** le budget primitif de l'exercice 2025, qui s'équilibre comme ci-dessus.

XII/ Informations et questions diverses

Madame CAYUELA informe que 22 colis de Noël ont été donnés aux Restos du cœur.

Monsieur le Président dresse un bilan positif du repas des anciens du 21 mars dernier.
Le traiteur a convenu juste quelques petits ajustements (pétillant et un peu de croquant avec l'entrée).
La salle était bien remplie. Reste la question du nombre compte tenu de la grandeur de la salle.
L'âge actuel est 70 ans et il se pose la question de reculer cet âge à 72 ans.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 10 h 10.

Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

Le secrétaire de séance,
Sylvie RIVAUD